



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

**Date de la convocation :**

Le 18 janvier 2022

**Date d'affichage :**

Le 18 janvier 2022

**Nombre de membres :**Afférents au conseil  
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 6

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Sophie PASSRERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Didier COMPARON, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Serge HERMANT, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE.

Absents : M. Alain COURAULT, Mme Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON pouvoir à Philippe CARON, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES pouvoir à M. Jean-Pierre COQUELLE, M. Jimmy DELESTIENNE pouvoir à M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, Mme Virginie MARTEL pouvoir à Mme Catherine BECART, Mme Cindy QUESTE pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART

**Objet : Procédure de Marché Public concernant la Restauration Scolaire et Extrascolaire**

La commune de Mazingarbe comprend deux sites de restauration scolaire et extrascolaire :

-Cantine du Centre (salle des fêtes et salle Briquet) pour les écoles maternelles Lampin, Curie et les écoles élémentaires Beugnet-Evrard et Jaures ;

-Cantine du 7 (Foyer Gonthier) pour l'école maternelle Kergomard et l'école élémentaire France-Pasteur ;

La fourniture de repas est assurée depuis 2018 par la société API Restauration. Le marché public se termine le 30 juin 2022.

Les prestations concernées sont :

-la restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;

-la restauration des centres de loisirs du mercredi ;

-la restauration des centres de loisirs des petites et grandes vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël ;

-mise à disposition d'un cuisinier par la société ;

En raison des montants prévisionnels sur 12 mois et de la durée maximale du marché (3 ans), le seuil de procédure et de publicité pour ce marché public sera celui de la procédure formalisée.

Le prochain marché public devra intégrer la loi Egalim instaurant l'obligation de servir des repas "dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge" qui comprennent une part au moins égale à 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le principe de lancement de la procédure formalisée et la définition des besoins par ses services.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Approuve le lancement du marché public pour la restauration scolaire et extrascolaire de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à préparer toutes pièces relatives au marché public de restauration scolaire et extrascolaire.

Se reporte à une délibération ultérieure pour l'attribution du marché public de restauration scolaire et extrascolaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant